

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

|  |
|--|
| <b>Fiche de prise de décision : BP-2016-010</b>  |
| <b>Direction Bureau de projets</b>   |
| <b>Service</b>   |
| Objet : Abrogation de la résolution CV-2013-10-62 «Modification de la résolution CV-2011-00-21, demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et de la servitude afférente et acquisition des lots 4 701 771 et 4 701 736 du cadastre du Québec (Golf de l'étang, secteur Lévis)» |
| Date : 2016-03-09  |

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 11 janvier 2011, le comité exécutif adoptait la résolution CE-2011-00-27 autorisant la conclusion de l'entente intervenue avec Constructions du Sous-Bois (MP) inc. pour la réalisation des travaux municipaux dans le cadre de l'ouverture de la rue Armand-Matte (secteur Lévis). Le 17 janvier 2011, le conseil de la Ville adoptait la résolution CV-2011-00-27 autorisant les cessions requises dans le cadre de cette entente.

Après la réalisation des travaux, nous avons constaté qu'une conduite d'égout avait été construite sur le lot 4 701 743 du cadastre du Québec. Nous avons convenu avec le représentant du promoteur de modifier l'entente de façon à permettre la signature du contrat notarié pour acquérir une surlargeur de 2 mètres à des fins de servitudes d'égouts et d'aqueduc sur le lot 4 701 737 du cadastre du Québec. Ces éléments n'avaient pas été précisés dans l'entente initiale.

Le 18 novembre 2013, le comité exécutif adoptait la résolution CE-2013-11-58 autorisant la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue avec Constructions du Sous-Bois (MP) inc. pour la réalisation des travaux municipaux dans le cadre de l'ouverture de la rue Armand-Matte (secteur Lévis). Le 18 novembre 2013, le conseil de la Ville adoptait la résolution CV-2013-10-62 autorisant la modification de la résolution CV-2011-00-27 pour permettre l'acquisition d'une servitude sur les lots 4 701 737 et 4 701 743 du cadastre du Québec.

Après l'acceptation par le conseil de la Ville de cette modification, le promoteur a poursuivi ces négociations avec le propriétaire du lot 4 701 737 du cadastre du Québec afin de le faire intervenir dans l'acte de servitude. Après plusieurs discussions, ils sont venus à la conclusion en 2016 qu'il était préférable de déplacer les conduites dans l'emprise du sentier piétonnier. Puisque les conduites seront retirées du lot 4 701 737, au courant du printemps 2016 et relocalisées sur le lot 4 701 736 du cadastre du Québec, il n'est plus nécessaire de modifier ladite entente. Pour cette raison, il est nécessaire d'abroger la résolution CV-2013-10-62.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ANALYSE ÉCONOMIQUE

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

| Coûts/revenus | Impacts | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------|---------|------|------|------|
| N/A           |         |      |      |      |

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants **2016** \_\_\_\_\_ **2017** \_\_\_\_\_ **2018** \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire \_\_\_\_\_ Date : / /

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

CE du 15 mars 2016.

**PERSONNES CONSULTÉES**

| Nom de la personne    | Date (J/M/A) | Champ de compétence |
|-----------------------|--------------|---------------------|
| Christian Talbot, GEN | 09/03/2016   | Infrastructure      |

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2013-10-62 «Modification de la résolution CV-2011-00-27, Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et de la servitude afférente et acquisition des lots 4 701 771 et 4 701 736 du cadastre du Québec (Golf de l'étang, secteur Lévis).»

Liste des pièces jointes : Annexe A : Plan de secteur

*Jinny Gosselin*

Préparé par : Jinny Gosselin Titre d'emploi : Chargée de projets

Recommandé par :

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|--|--|--|

Jean-Claude Belles-Isles  
Coordonnateur adjoint au Bureau de projets

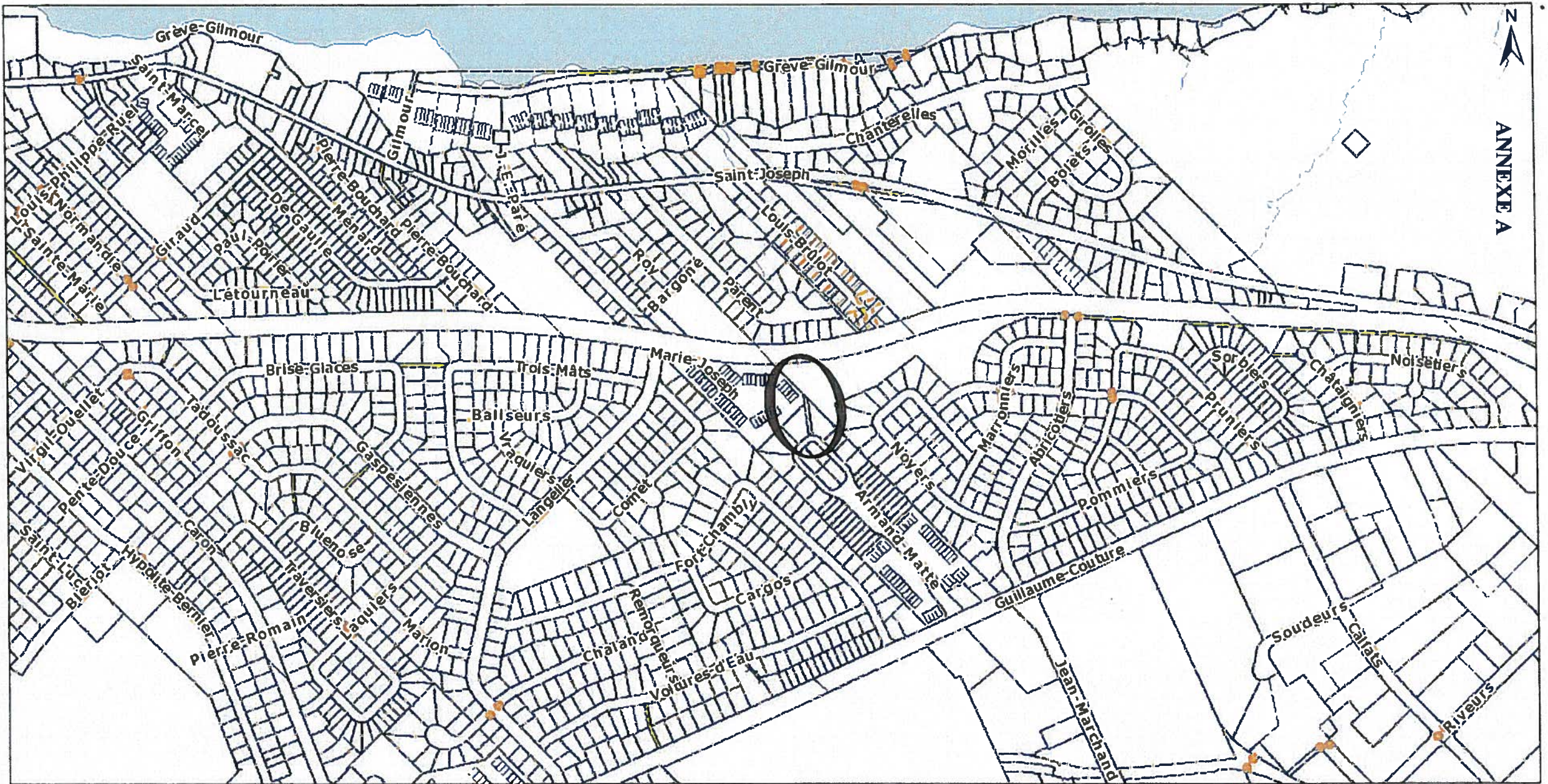
Commentaires :

Signature de la Direction : *J. C. Belles-Isles* Date : 09/03/2016

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : 10/3/2016



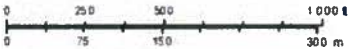


ANNEXE A

26 février 2016

14:31:04

16 846



note: Ce document n'a aucune valeur légale.

**Légende**

--- Centre de rue projeté

